

DEPARTEMENT
EURE
CANTON
PACY SUR EURE
COMMUNE
SAINT-MARCEL

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté – Egalité – Fraternité

AUTORISATION DE VOIRIE

N°	202204	0068	ST
----	--------	------	----

## AUTORISATION DE VOIRIE

### DEMANDEUR

**Nom, Prénoms (ou raison sociale)**  
Caroline BAKALARZ

**Adresse du domicile (N°, rue, lieu-dit, commune)**  
10, Place de la Belgique 92250 LA GARENNE-COLOMBES

**AGISSANT :** pou AECOM

- Pour mon compte personnel  
 Pour le compte de

### SOLLICITE

- L'autorisation d'utiliser une partie du domaine public  
 L'autorisation d'effectuer les travaux ci-après :

Stationnement afin d'effectuer des relevés piézométriques (relevés des nappes d'eau souterraines)

**Route(s) ou rue(s) concernée(s) :** Rue des Acacias avec empiètement sur demi-chaussée avec mise en place d'une signalisation adaptée et réglementaire

**Période d'intervention :** Le 13 avril 2022

### M'ENGAGE A RESPECTER CES INFORMATIONS

**Date prévue pour le commencement des travaux :** le mercredi 13 avril 2022

**Durée envisagée :** Autorisation de voirie valable uniquement pour la période inscrite ci-dessus.

#### Afin de prévenir tout risque d'accident

Si utilisation d'un échafaudage ou stationnement d'un camion devant rester en place la nuit sur le territoire communal, la société intervenante ou l'administré s'engage à installer et à signaler clairement un système lumineux réglementaire sur l'échafaudage ou autour du camion, ainsi qu'une signalisation adaptée sur la voirie pour prévenir de l'encombrement de la chaussée et la mise en place de feux tricolores permettant la fluidité de la circulation.

**L'administré ou La société intervenante s'engage à mettre en place la signalisation appropriée à la situation.**

A Saint-Marcel, le 08 avril 2022  
(Signature du demandeur)



**AECOM France**

*Siège Social*

10, place de Belgique

92250 LA GARENNE COLOMBES - FRANCE

Tel 01 72 25 91 00

SIRET 402 298 624 00113 APE 7112B

### AUTORISATION

Transmis à la société concernée

- Avec avis favorable  
 Avec avis défavorable (motifs)

A Saint-Marcel, le 08 avril 2022  
Le Maire,

Hervé PODRAZA



**SOUS RESERVE :**

De la mise en place d'une signalisation correcte & réglementaire